

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS  
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N° de délibération : 21/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 18 septembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le lendemain.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 2 VOTANTS : 2
DATE DE LA CONVOCATION	19/09/2025
VOTE	POUR : 2 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Éric GUYOT, Gilles JACQUET

Monsieur Gilles JACQUET est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du procès-verbal du Comité du 04 juin 2025**

Le Président propose d'approver le procès-verbal du comité syndical du 04 juin 2025.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

- approuve le procès-verbal du comité syndical du 04 juin 2025.

Le Président,  
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 25 septembre 2025**